

Conseil départemental du mardi 7 avril 2026

RAPPORT

N° : A20

Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose d'adopter le compte administratif de l'exercice 2025 qui affiche un résultat comptable positif de 37,4 M€, porté par l'embellie conjoncturelle des recettes immobilières et la reprise de la provision contracyclique (DMTO).

Toutefois, l'exécution réelle révèle un déficit structurel de 14,8 M€, illustrant le poids persistant des dépenses sociales contraintes face à une gestion interne pourtant rigoureuse. Par ailleurs, le maintien d'un investissement soutenu, réalisé sans nouvel emprunt, a exigé la mobilisation des réserves antérieures.

Si cet exercice interrompt la dégradation des années précédentes, l'érosion continue de la trésorerie rendra le recours à l'emprunt inéluctable et impose une stricte vigilance budgétaire.

Corps du rapport :

Conformément aux dispositions de l'article L.3312.5 du code général des collectivités territoriales, le Président présente annuellement le compte administratif au Conseil départemental qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres.

Le compte administratif retrace l'exécution, en dépenses et en recettes, du budget de la collectivité au cours de l'année civile. Il est à noter que le présent document constitue le dernier compte administratif de la collectivité, l'entrée en vigueur du compte financier unique étant programmée à compter de l'exercice 2026.

Afin d'apprécier la situation financière réelle du département du Var, certaines analyses et indicateurs présentés ci-dessous ne tiennent pas compte des mouvements de recettes et de dépenses liés aux opérations sur provisions, la mention "hors provisions" est alors précisée.

Pour 2025, le compte administratif du budget principal présente, en mouvements réels, toutes sections confondues, un volume de recettes de 1 553,6 M€ pour 1 516,2 M€ de dépenses, soit un résultat annuel positif de 37,4 M€.

Toutefois, hors provision, le résultat est une perte de 14,8 M€ qui provient essentiellement du résultat d'investissement déficitaire.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 1 526,8 M€, marquant une progression de 6,1 %, (87,6 M€) par rapport au compte administratif 2024. Cette croissance est portée par une dynamique plus forte des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), en hausse de 22 %, soit 89,5 M€ supplémentaires et une reprise de provision importante.

Hors provision, la progression réelle est de + 7,8 %, (+106,9 M€).

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 298,9 M€, en légère diminution de 0,1 % (- 1 M€) par rapport à 2024. Hors provisions, c'est en réalité une augmentation de 2,3 % (25,9 M€) qui est constatée.

Cette évolution est principalement dictée par le poids croissant des dépenses de solidarité, sur lesquelles la collectivité ne dispose que de très faibles marges de manœuvre. Ces charges poursuivent leur trajectoire haussière : + 4,9 % (+ 35,1 M€) en 2025, après une hausse de + 4,4 % (+ 30,6 M€) en 2024. Cette dynamique résulte, d'une part, de l'application des mesures réglementaires nationales (Ségur de la santé, tarif plancher des services autonomie à domicile -SAD-, revalorisation du revenu de solidarité active -RSA-) et, d'autre part, de l'augmentation continue du nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH).

L'absence de compensation significative par l'État continue d'alourdir le reste à charge départemental.

Parallèlement, le secteur de la protection de l'enfance demeure sous tension. Depuis la crise sanitaire, le nombre d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE), les demandes de placement judiciaire et les mesures d'accompagnement en milieu ouvert ne cessent de croître, imposant la création de nouvelles places d'accueil et pesant durablement sur la section de fonctionnement.

Face à cette rigidité structurelle du secteur social, le Département est contraint de gérer rigoureusement l'ensemble des autres postes budgétaires afin de contenir l'évolution globale des dépenses à + 2,3 %.

Cet effort de maîtrise s'illustre dans la gestion des charges de personnel, en progression limitée de 2 M€ alors même que les cotisations obligatoires versées à la CNRACL progressent de 4 M€. Hors cette augmentation exogène, c'est une baisse de 2 M€ qui aurait été constatée.

Solde des recettes et dépenses de la section de fonctionnement, l'épargne brute est constatée à hauteur de 227,9 M€, en progression de 88,6 M€ par rapport à 2024.

Cette évolution comptable favorable doit néanmoins être analysée avec prudence dans la mesure où elle est portée par la reprise d'une provision à hauteur de 52,1 M€, soit près du quart du montant total de l'épargne constatée.

Pour la section d'investissement, les dépenses d'équipement inscrites au plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2028 atteignent 179,4 M€, marquant une nouvelle hausse de 15,7 M€ par rapport à 2024. Cette dynamique se traduit par un solde d'exécution négatif de 190,6 M€ sur la section d'investissement.

Pour 2025, l'absence de mobilisation du levier de la dette n'a été rendue possible qu'au prix d'une forte sollicitation de la trésorerie et de la consommation des excédents antérieurs.

Fin 2025, l'encours de la dette s'établit ainsi à 239,6 M€, offrant au Département une saine capacité de désendettement inférieure à deux années d'épargne brute.

Toutefois, l'épuisement progressif des réserves historiques rendra probable le recours à l'emprunt dans les exercices à venir.

Cette perspective s'imposera d'autant plus si le rebond des DMTO constaté cette année s'avère purement conjoncturel et que le marché s'essouffle à nouveau, à l'instar des deux exercices précédents.

Concernant le résultat, un excédent positif de 37,4 M€ est constaté au titre de l'exercice 2025. L'excédent cumulé se redresse ainsi pour atteindre 132,1 M€, contre 94,7 M€ fin 2024.

Néanmoins, une lecture analytique révèle une réalité plus contrastée. En dépit d'une conjoncture favorable cette année (hausse notable des recettes de fonctionnement + 92,2 M€), le Département enregistre, pour la troisième année consécutive, un résultat global déficitaire si l'on exclut les reprises de provisions.

En effet, la collectivité a été contrainte de puiser 14,8 M€ dans ses réserves pour parvenir à couvrir l'intégralité de ses décaissements. Ce besoin de financement confirme la persistance d'un déséquilibre structurel, fruit du poids des charges obligatoires.

Les constats chiffrés de l'exercice 2025, exposés ci-après, retracent les opérations réelles du budget principal.

Les écarts présentés, en valeur ou en pourcentage, dans le corps du rapport, correspondent aux variations entre les crédits constatés au compte administratif 2025 et ceux du compte administratif

2024.

A- Section de fonctionnement : un rebond conjoncturel des recettes face à la progression continue des dépenses de solidarité contraintes

Les recettes et les dépenses s'établissent respectivement à 1 526,8 M€ et à 1 298,9 M€ en fonctionnement en augmentation de 6,1 % pour les recettes et une légère baisse de - 0,1 % pour les dépenses.

Hors provision, les variations sont de + 7,8 % pour les recettes et + 2,3 % pour les dépenses.

1– Une reprise conjoncturelle des recettes de fonctionnement portées par les DMTO

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 1 526,8 M€ en 2025, marquant une progression de **+ 87,6 M€** par rapport à 2024 (1 439,2 M€).

Les principales variations (+87,6 M€) s'articulent ainsi :

- le rebond conjoncturel et massif des DMTO : + 89,5 M€ ;
- la dynamique de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) : +10,5 M€ ;
- l'augmentation des recettes du secteur social : + 7,9 M€ ;
- l'atonie de la TVA : + 2 M€ dont la hausse résulte de régularisations antérieures ;
- la taxe de séjour : + 1,8 M€ ;
- les dotations et participations : + 1,5 M€ ;
- les autres recettes de gestion courante : + 0,6 M€ ;
- recul significatif de la taxe d'aménagement (TA-ENS) : - 5,1 M€
- les ventes immobilières : - 3,1 M€ ;
- les produits financiers : - 0,9 M€.

Il convient de préciser que l'augmentation globale des recettes de + 87,6 M€ intègre une variation négative des écritures de provisions à hauteur de - 17,1 M€.

En neutralisant ce retraitement comptable, la progression des recettes hors provisions apparaît plus significative : + 104,7 M€, passant de 1 367,2 M€ en 2024 à 1 471,9 M€ en 2025.

1.1- la fiscalité locale s'établit en hausse significative de + 16,4% (685,7 M€)

1.1.1- Les droits de mutations à titre onéreux en hausse de 22,1%

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) augmentent pour atteindre **494,1 M€** contre 404,6 M€ en

2024.

A l'échelle nationale, les recettes issues des DMTO perçues par les départements ont enregistré une progression estimée à près de 20 % au titre de l'exercice 2025 par rapport à l'année précédente.

Cette évolution favorable résulte de la conjonction de deux éléments :

- un effet de taux évalué à environ +11 %, consécutif au relèvement du plafond départemental de 4,5 % à 5 % adopté par une majorité de départements ;
- un effet de volume avoisinant +10 %, porté par la relance des transactions immobilières résultant essentiellement d'un contexte de crédit plus favorable, conjuguant détente des taux et ajustement des prix.

S'agissant du département du Var, qui a acté l'augmentation de son taux à 5% (délibération A17 du 31 mars 2025), cette trajectoire ascendante se matérialise par un surcroît de recettes de 89,5 M€ par rapport à l'exercice 2024.

Il convient néanmoins de mettre en perspective ce rebond conjoncturel qui succède à deux exercices consécutifs de contraction sévère (-27 % en 2023 et - 10 % en 2024 pour le Var) et d'imposer la plus grande prudence sur les prévisions à venir.

(Note : l'alourdissement de la charge de la péréquation liée aux DMTO sera développé plus amplement dans la section relative aux dépenses).

1.1.2- La taxe spéciale sur les conventions d'assurance progresse de +7.4 %

La TSCA s'établit à **152,7 M€**, affichant une progression de 10,5 M€ (+7,4 %) par rapport à l'exercice antérieur.

L'évolution de cet impôt de stock repose sur une double dynamique : l'accroissement continu du volume des contrats souscrits et la hausse tendancielle du montant des cotisations.

Cette ressource conforte une trajectoire de croissance régulière, avec un taux moyen d'évolution annuelle de 4,5 % depuis 2015.

1.1.3- La taxe d'aménagement sur les espaces naturels sensibles subit une contraction sévère de - 54,1%

La taxe d'aménagement affectée aux espaces naturels sensibles subit une nouvelle chute de 5,1 M€, succédant à une baisse de 2,6 M€ (- 21,4 %) en 2024. Son produit s'établit ainsi à **4,3 M€** pour 2025, contre 12,1 M€ en 2023.

Cette érosion résulte de la convergence de plusieurs facteurs :

- un report du fait générateur : l'exigibilité de la taxe a basculé de l'autorisation d'urbanisme vers la déclaration d'achèvement des travaux, perturbant durablement le calendrier de recouvrement ;
- les conséquences d'un transfert de compétences : le passage de la gestion à la DGFIP en 2022 a engendré des retards de traitement manifestes ;

- des difficultés informatiques : les dysfonctionnements du service en ligne "gérer mes biens immobiliers" constituent une source d'erreurs récurrente ;
- un contexte restrictif : la chute des permis de construire et les objectifs de “zéro artificialisation nette”, pèse directement sur l'assiette fiscale.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, une vigilance particulière sera accordée au suivi et à la fiabilisation de cette recette lors de l'exercice 2026.

1.1.4- La taxe additionnelle à la taxe de séjour progresse de 1,8 M€

Cette taxe s'établit à **3,9 M€**, contre 2,1 M€ en 2024. Cette hausse revêt un caractère exceptionnel. Elle résulte de la régularisation comptable de difficultés d'encaissement rencontrées en 2024 suite à la mise en oeuvre de la réforme centralisée de la télédéclaration (DGFIP) pour les plateformes numériques d'hébergement.

Ce rattrapage n'a pas vocation à se reproduire.

1.1.5- La stabilité des autres recettes de fiscalité locale

Constatées à hauteur de **30,7 M€**, elles regroupent l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (4,3 M€), l'assise sur l'électricité (17,1 M€), la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (8,8 M€) et diverses autres taxes mineures (0,5 M€)

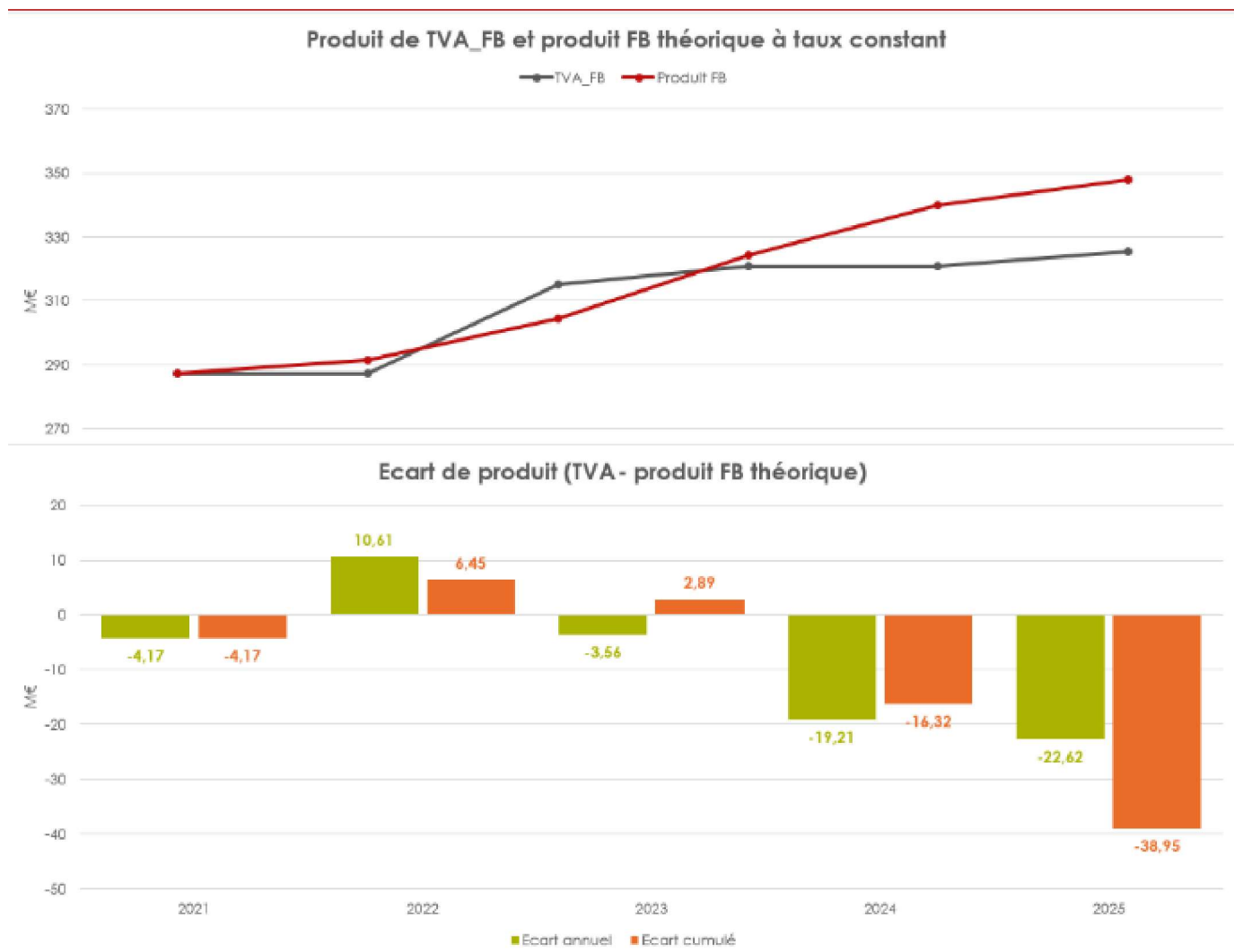
1.2- Les autres impôts et taxes progressent peu +0,9 % (391 M€)

1.2.1- La fraction de TVA (ex TFPB) gelée par la loi de finances 2025

L'absence de progression intrinsèque de cette fraction résulte du gel de sa dynamique par la loi de finances pour 2025.

La légère augmentation faciale, **325,3 M€** en 2025 contre 323,5 M€ en 2024, est uniquement imputable à des régularisations sur exercices antérieurs.

Ce mécanisme met en lumière les conséquences préjudiciables de la perte du pouvoir de taux couplée à l'érosion de la dynamique de la ressource, se traduisant par un manque à gagner cumulé estimé à 38,95 M€ depuis 2021.



1.2.2 - La fraction de TVA (ex-CVAE) également atone

Le produit versé en substitution de la CVAE est quasiment stable à **49,9 M€** (49,6 M€ en 2024). Au total, ces deux fractions de TVA représentent 375,2 M€, privées de toute dynamique majeure depuis 2023.

1.2.3 - Le FNGIR : une recette figée

Au sein de ce même chapitre, le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010, demeure une recette strictement fixe de **15.8 M€**.

1.3- Les dotations et participations (hors social) en légère hausse de 1,5 % (107,1 M€)

Les dotations et participations (hors recettes sociales), constatées à hauteur de **107,1 M€**, sont en hausse de 1,5 M€ (105,5 M€ en 2024).

1.3.1 - La poursuite de la baisse ininterrompue de la DGF

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'inscrit dans une dynamique baissière continue depuis

2019, s'établissant à **74,5 M€** (- 0,5 M€ par rapport à 2024).

Cette érosion constante illustre les effets d'un mécanisme de péréquation dont les critères s'avèrent structurellement défavorables au Var.

Ainsi, la DGF par habitant du Département (57,68 €) compte parmi les plus faibles de sa strate, se situant très loin de la moyenne nationale (95,55 €/habitant).

1.3.2 - L'évolution des autres dotations (+ 6,6 %)

S'établissant à **32,6 M€**, elles s'appuient principalement sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) à hauteur de 15,5 M€, complétée par 6 M€ de compensations fiscales et 3 M€ de dotation générale de décentralisation(DGD).

À ces dotations s'ajoutent la participation des familles à la restauration scolaire, 2,1 M€, le versement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 1 M€, ainsi que des subventions reçues pour 4,4 M€ et quelques autres recettes mineures pour 0,6 M€.

1.4 - Des recettes sociales (+ 3 %) insuffisantes (271,8 M€) face à l'envolée des dépenses de solidarité (+ 4,9 %)

Les recettes sociales s'élèvent à **271,8 M€** (+ 7,9 M€), portées par la réforme des concours de la CNSA.

1.4.1 - La hausse des compensations des AIS (+ 11,2 %)

Ces compensations (APA, PCH, RSA) s'élèvent à **226,3 M€** contre 203,5 M€ en 2024, soit une augmentation de 22,8 M€.

La compensation APA atteint 78,3 M€ (+ 14,5 M€) et celle de la PCH 21,2 M€ (+ 6,7 M€).

La compensation du revenu de solidarité active (RSA), 110 M€, est stable. Elle est constituée du fonds départemental de mobilisation pour l'insertion (FDMI), perçu pour 8 M€ et de la part de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), dont le montant est invariablement fixé à 102 M€.

Concernant le dispositif de compensation péréquée (article L3334-16-3 CGCT), mécanisme financier par lequel l'État reverse aux départements une partie des frais de gestion de la taxe foncière pour les aider à financer le reste à charge des allocations individuelles de solidarité, est constatée à hauteur de 16,8 M€, en progression de 1,5 M€ (15,3 M€ en 2024).

1.4.2 - Le recul des autres recettes sociales (- 24,7 %)

S'élevant à **45,5 M€**, ces recettes reculent de 14,9 M€, impactant prioritairement le secteur de l'autonomie.

Les recettes issues de la CNSA sont constatées à hauteur de 11,8 M€ contre 29,8 M€ en 2024, soit une baisse de 18 M€. A l'opposé, les recettes de la conférence des financeurs, 3 M€ sont en hausse de 0,9 M€ (2,1 M€ en 2024) ainsi que les recouvrements, 18,2 M€ contre 16,2 M€ en 2024 (+2,1 M€)

Les recettes de l'insertion progressent légèrement, 7,9 M€ contre 7,3 M€ en 2024 (+ 0,6 M€), celles de l'enfance reculent 4,5 M€ contre 4,9 M€ (-0,4 M€) et quelques menues recettes accusent une baisse de 0,1 M€.

En synthèse, la progression globale de ces recettes sociales reste très inférieure à la dynamique des dépenses afférentes, creusant inexorablement le reste à charge du Département.

1.5- Les autres produits de gestion courante progressent de + 4,8 % (14,9 M€)

Les autres produits de gestion courante (hors recettes sociales et provision DMTO), comptabilisés dans les chapitres 013, 70 et 75, s'établissent à **14,9 M€** en progression de 0,7 M€.

Il s'agit principalement de diverses recettes de personnel (remboursement), des produits des services et du domaine, des redevances, des revenus des immeubles et de divers recouvrements.

1.6- Les recettes financières et les produits exceptionnels marquent une baisse (1,4 M€)

Les recettes financières et les produits exceptionnels s'établissent à **1,4 M€**, marquant un recul significatif de 3,9 M€ par rapport à l'exercice 2024 (5,3 M€).

Cette diminution est essentiellement imputable à la baisse des ventes de patrimoine, 0,8 M€ contre 3,9 M€ l'exercice précédent, soit une baisse de 3,1 M€.

1.7 - Les reprises sur provisions : un levier comptable en baisse (- 23,8 %)

Les reprises sur provisions s'élèvent à **54,9 M€** (contre 72 M€ en 2024) dont 52,1 M€ de réserve contracyclique.

Conformément à l'article R.3321-4 du CGCT, le Département a mobilisé, cette année encore, le dispositif de réserves contracycliques qui est ainsi soldé.

En puisant ainsi dans l'épargne de précaution, constituée lors des années fastes (2021-2022), la collectivité préserve l'équilibre budgétaire face à l'augmentation des dépenses de solidarité mais confirme aussi la tension structurelle qui pèse sur les équilibres fondamentaux.

2- Des dépenses de fonctionnement marquées par une forte contrainte sociale et une gestion interne rigoureuse

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **1 298,9 M€** en 2025, affichant une baisse faciale de 1 M€ par rapport à 2024 (1 299,9 M€).

Les principales variations (- 1 M€) sont :

- la hausse contrainte des dépenses de solidarité : + 35,1 M€ ;
- celle des charges de personnel (RH) : + 2,1 M€ ;
- l'augmentation des admissions en non valeur : + 0,7 M€ ;
- la hausse globale des autres charges de gestion courante du chapitre 65 : + 0,4 M€ solde des hausses et baisse dont la réduction des aides à la restauration (-0,2 M€), la baisse cumulée des subventions (- 1,2 M€) et des dépenses de gardiennage (- 0,6 M€) et les augmentations pour le financement de Var ingénierie (+ 0,6 M€), le laboratoire départemental (+0,1 M€) ou les dépenses du GIP (+ 1,7 M€) ; à noter la stabilité de la contribution en fonctionnement du SDIS ;
- la baisse des charges à caractère général du chapitre 011 : - 1,5 M€ solde des hausse et baisse dont la baisse des fluides (- 1,2 M€), des actions liées à la culture, au sport et à l'environnement (- 0,5 M€), de la participation à la SPL ID83 (-0,2) ainsi que des dépenses de déplacements (- 0,2 M€) et la hausse des dépenses liées à l'équipement du personnel (+ 0,4 M€), le petit entretien des routes (+ 0,1 M€) et autres menus achats (0,1 M€) ;
- Un allègement des prélèvements, reversements et charges diverses : -8,9 M€ dont la baisse de la péréquation DMTO (- 4,9 M€), de la contraction du reversement des régularisation de TVA en 2024 (- 3 M€) et de la diminution de la subvention au CAUE (- 1 M€) ;
- La réduction des charges financières : - 1,3 M€ et exceptionnelles : - 0,7 M€ .

Il convient toutefois d'analyser cette baisse totale de 1 M€ avec prudence, car elle intègre une réduction mécanique des dotations aux provisions à hauteur de - 26,9 M€.

En neutralisant ce retraitement comptable, la progression réelle des dépenses hors provisions s'avère bien plus significative : + 2 %, soit une hausse de 25,9 M€ (1 295 M€ en 2025 contre 1 269,1 M€ en 2024).

Cette augmentation structurelle démontre que les efforts d'optimisation et d'économies réalisés sur les dépenses pilotables (achats, subventions) ont été littéralement absorbés par la dynamique incompressible des dépenses de solidarité.

2.1 - Les dépenses de solidarité humaine : une dynamique haussière subie (757 M€)

Les dépenses de solidarité humaine, constatées à hauteur de **757 M€** (contre 721,9 M€ en 2024), poursuivent leur escalade avec une nouvelle hausse de 35,1 M€, succédant à des augmentations déjà massives de 30,5 M€ en 2024 et de 63,4 M€ en 2023.

2.1.1- La protection de l'enfance sous tension : + 11,1 %

Les dépenses consacrées à la protection de l'enfance s'établissent à **153,2 M€** (contre 137,9 M€ en 2024), affichant une progression marquée de 13,9 M€, soit une hausse de + 11,1 %.

- Les principales dépenses concernent l'aide sociale à l'enfance (ASE). Hors prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), ces dépenses (PMI, prévention, protection) ont été constatées à hauteur de 101,7 M€ (contre 89 M€ en 2024), représentant à elles seules une augmentation de 12,7 M€.

Cette dynamique haussière s'explique par les mêmes facteurs structurels que lors de l'exercice précédent. Elle résulte d'une part de l'augmentation continue des prescriptions de placement, imposant la création de nouvelles places en maison d'enfants à caractère social (MECS), et d'autre part de la hausse des actions éducatives en milieu ouvert (AEMO).

Ces contraintes de volume sont aggravées par un effet prix, les revalorisations salariales issues du Ségur de la santé entraînant une majoration mécanique des prix de journée des établissements. De plus, la légère baisse du nombre d'enfants confiés à l'ASE fin 2025 (2 431 contre 2 504 en 2024) est trompeuse. Elle est due à la conversion de 116 placements à domicile en 174 mesures d'accompagnement renforcé, suite à l'application d'une jurisprudence de la Cour de cassation.

- Au sein de l'ASE, la prise en charge des MNA s'inscrit également sur une trajectoire ascendante. Ce poste progresse de 1,3 M€ pour atteindre 24,4 M€ (contre 23,2 M€ en 2024), avec 555 mineurs isolés au 31 décembre 2025 contre 585 en 2024.
- Enfin, la contribution allouée au centre départemental de l'enfance (CDE) enregistre une hausse de 1,4 M€, s'établissant à 27,1 M€ (contre 25,7 M€ l'année précédente).

2.1.2- Les dépenses liées à l'autonomie et au handicap : + 7 %

Elles s'établissent à **367,1 M€** (contre 343,1 M€ en 2024) en augmentation significative de 24 M€ sur l'exercice, réparties entre l'allocation personnalisée d'autonomie (+ 12 M€), la prestation de compensation du handicap (+ 6,7 M€), l'hébergement des personnes handicapées (+ 4,5 M€) et les autres dépenses d'autonomie (+ 0,8 M€).

Cette dynamique haussière est quasi exclusivement dictée par des facteurs exogènes (inflation réglementaire, vieillissement, revalorisations nationales).

- L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : l'impact des mesures nationales

Les dépenses réalisées au titre de l'APA s'élèvent à 141,8 M€ (contre 129,8 M€ en 2024), en augmentation de 12 M€ (+ 9,3 %).

- L'APA à domicile concentre l'essentiel de cette hausse : la dépense atteint 103,1 M€ (contre 90,7 M€ en 2024, soit + 12,4 M€).

Cette augmentation significative résulte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (17180 contre 16335) et du coût moyen mensuel (500 € contre 463 €). Deux mesures nationales, imposées en faveur des services autonomie à domicile (SAD) pesé sur les coûts : d'une part la poursuite du déploiement de la dotation complémentaire "qualité" (mesure compensée par la CNSA) qui a concerné 42 SAD en 2025 contre 29 en 2024, et d'autre part, le relèvement du tarif plancher national au 1er janvier à 24,58 €

contre 23,50 € de l'heure pour les interventions des SAD, entraînant une dépense supplémentaire nette et subie de 2,9 M€.

- L'APA en établissement s'établit à 38,7 M€ (contre 39 M€ en 2024). Cette très légère contraction correspond à la baisse du nombre de bénéficiaires (8 664 contre 8 722).
- La prestation de compensation du handicap (PCH) : poursuite de la croissance

Les dépenses de PCH s'établissent à 84,3 M€ (contre 77,6 M€, soit + 8,6 %).

La poursuite de cette croissance résulte d'un double phénomène, d'une part un effet volume avec une augmentation du nombre de bénéficiaires (6174 contre 5844, soit + 330) et d'autre part un effet coût avec une inflation du coût moyen mensuel (1138 € contre 1107€).

Cette hausse s'explique directement par les revalorisations des tarifs nationaux (+ 1,6 M€) applicables aux éléments complémentaires de la PCH (+ 3,5 M€).

- Les frais de séjour en établissement

Les frais d'hébergement s'établissent à 122,9 M€ (contre 118,4 M€, soit + 3,8 %). Ce dispositif est impacté par l'évolution du taux directeur fixé par la collectivité à 1,2% ainsi que par des mesures nouvelles et des charges opposables.

- L'hébergement des personnes âgées représente 37,8 M€ pour 2480 bénéficiaires (contre 37,3 M€ pour 2 493 bénéficiaires en 2024).
- L'hébergement des personnes en situation de handicap représente 85,1 M€ pour 1990 bénéficiaires (contre 81,1 M€ pour 1 948 bénéficiaires en 2024). Pour ce secteur, la baisse du nombre de bénéficiaires ne compense pas la hausse du coût unitaire mensuel, passé de 3 467 € en 2024 et 3 565 € en 2025, qui intègre le coût des ouvertures de places ainsi que l'extension de la prime Ségur à l'ensemble des salariés de la branche des établissements et services concernés
- Enfin, les autres dépenses d'autonomie sont constatées à hauteur de 18,1 M€ (contre 17,3 M€ en 2024), actant une progression mesurée de 0,8 M€.

Ce périmètre regroupe divers dispositifs d'accompagnement transversaux dont l'essentiel des crédits finance l'aide sociale pour le maintien à domicile, qui représente une dépense de 7,6 M€.

Cette action de proximité est complétée par le soutien apporté aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC) à hauteur de 1,2 M€ , par le versement du forfait autonomie en faveur des résidences autonomie pour 0,5 M€, par le versement de subventions pour à 2,4 M€. Cette dynamique est principalement portée par le financement d'actions de prévention réalisées dans le cadre de la conférence des financeurs de la perte d'autonomie.

En parallèle, le déploiement de l'habitat inclusif se poursuit a travers du versement de l'aide à la vie partagée.

Enfin, un nouveau dispositif de soutien dédié aux professionnels des SAD cible l'aide à la mobilité et l'organisation de temps de concertation.

2.1.3 - L'insertion et le RSA : une baisse des dépenses portée par l'efficience de la politique départementale (-2,6 %)

À rebours des autres secteurs de la solidarité, les dépenses consacrées à l'insertion s'inscrivent en diminution, passant de 232,9 M€ en 2024 à **226,8 M€** en 2025. Cette baisse globale de 6,1 M€ se décompose entre une contraction de 3,5 M€ sur le versement du RSA — une performance à souligner d'autant qu'elle absorbe les revalorisations nationales successives imposées sur cette allocation — et une diminution de 2,5 M€ sur les autres actions d'insertion.

- Dans le détail, les dépenses réalisées au titre de l'allocation RSA s'élèvent à 202,8 M€ (contre 206,3 M€ en 2024, soit - 1,7 %). Cette évolution favorable vient valider la stratégie d'accompagnement de la collectivité : pour la troisième année consécutive, le volume de foyers allocataires enregistre une baisse de 1 % pour s'établir à 30 694 foyers en moyenne.
- Cette trajectoire maîtrisée est le fruit direct du déploiement du dispositif départemental "Var Insertion Travail", dont les dépenses s'établissent à 4,5 M€ contre 4,8 M€ l'exercice précédent, et notamment de l'instauration du "Rendez-vous droits et devoirs".

L'activation de ces leviers a permis d'accélérer significativement la contractualisation et d'optimiser les parcours de réinsertion des bénéficiaires vers l'emploi.

- Enfin, les autres dépenses d'insertion, chantiers d'insertion, emplois aidés et subventions aux partenaires, sont comptabilisées à hauteur de 19,5 M€ (contre 21,8 M€ en 2024), marquant un repli de - 2,3 M€.

2.1.4- Les autres dépenses de solidarité

Ce poste de dépense s'établit à 9,9 M€ pour l'exercice 2025 (contre 8,1 M€ en 2024), enregistrant une progression globale de 1,8 M€ (+ 22,7 %).

- Les secours et aides mensuelles (- 9,1 %) s'inscrivent en baisse pour s'établir à 2,9 M€ (contre 3,2 M€ en 2024). Cette contraction de 0,3 M€ traduit l'effort de rationalisation et la gestion rigoureuse portés sur les dépenses directement maîtrisables par la collectivité.
- Le transport des élèves en situation de handicap (+ 6,5 %) : à l'inverse, poursuit sa trajectoire haussière pour atteindre 4,3 M€ (contre 4 M€ l'année précédente). Cette augmentation mécanique de 0,3 M€ s'impose au Département en raison de la hausse du nombre d'élèves pris en charge et de l'évolution des coûts des transports.
- Les diverses interventions d'action sociale s'établissent à 2,7 M€.

2.1.5 - l'aggravation du reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité (AIS)

Les dépenses liées aux AIS (APA, PCH, RSA) s'établissent au total à 428,9 M€, générant un reste à charge non compensé par l'État et financé exclusivement sur les ressources propres du département à hauteur de 47%, soit 202,6 M€.

Hors recette du dispositif de compensation péréquée (DCP), perçue pour compenser globalement les trois AIS, la répartition de ce reste à charge s'articule de la manière suivante :

- RSA : avec une dépense de 202,8 M€ et des recettes de compensation pour 110 M€, le reste à charge pour la collectivité s'établit à 92,8 M€, soit 46 % de la dépense ;
- APA : la dépense atteint 141,8 M€ et les compensations 78,3 M€ ; en conséquence le reste à charge s'établit à 63,5 M€, représentant 45 % de la dépense totale ;
- PCH : la dépense s'établit à 84,3 M€ et les recettes à 21,2 M€. Le reste à charge non compensé atteint 63,1 M€, ce qui porte à près de 75 % la part de la dépense supportée par les seules ressources départementales.

Ce constat illustre la situation financière du département, tenu de financer sur des ressources propres privées de tout pouvoir de décision, des allocations dont la forte évolution lui échappe.

2.2 - les dépenses de personnel du chapitre 012 (268.8 M€)

Les dépenses de personnel s'établissent à **268,8 M€** (contre 266,7 M€ en 2024). Cette progression de 2,1 M€ (+ 0,8 %) permet de maintenir la part de la masse salariale, dans les dépenses de fonctionnement hors provision, autour de 20 % .

L'augmentation globale constatée de 2,1 M€ constitue le solde de plusieurs évolutions contrastées qui impactent la masse salariale.

Cette progression est principalement portée par une hausse exogène de 3,5 M€, conséquence directe du relèvement de trois points du taux de cotisation à la CNRACL intervenu au 1er janvier 2025. Il est à noter que cette dynamique haussière imposée se poursuivra mécaniquement sur la période s'étendant de 2026 à 2028. S'y ajoute une dépense nouvelle de 0,2 M€ relative au financement du versement mobilité régional et rural, appliquée sur un semestre avec un taux de 0,15 %.

Face à ces charges supplémentaires, le département a enregistré une atténuation financière de 1,3 M€ générée par de nombreux départs en retraite au cours de l'exercice. Enfin, le déploiement de diverses mesures de contraction de la masse salariale a permis de dégager une économie additionnelle de 0,3 M€, limitant de fait l'évolution globale de la dépense sur ce chapitre.

2.3 - les atténuations de produits et reversements du chapitres 014 (100,7 M€))

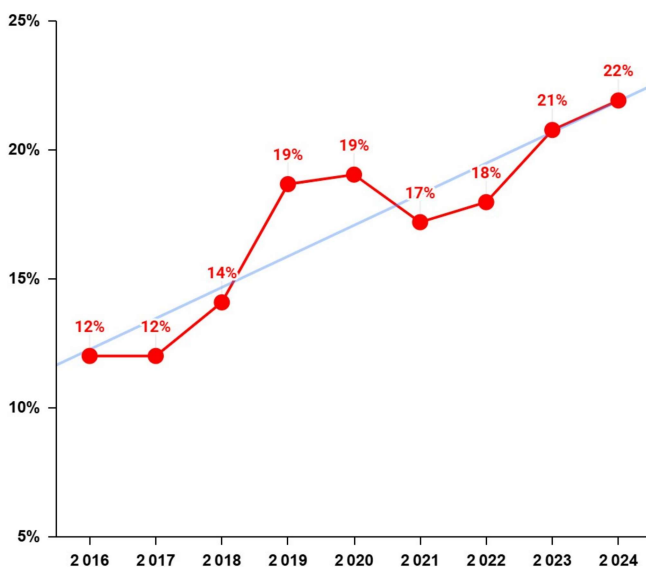
Le chapitre 014 "atténuation de produits" rassemble les dépenses non ventilables, incluant la péréquation relative aux DMTO, les transferts de compétences et divers reversements, pour un total s'établissant à **100,7 M€** contre 109,6 M€ en 2024, soit une baisse de 8,8 M€ .

2.3.1- la péréquation DMTO

Le reversement au fonds national de péréquation des DMTO, en baisse de 4,9 M€, est calculé sur la recette encaissée en n-1 ; pour 2025 elle s'établit à 88,7 M€ pour un encaissement de 404,6 M€ en 2024, soit un taux de prélèvement de près de 22 %

Ce prélèvement a subi de nombreuses réformes, dont la dernière en 2024 consistant au relèvement du plafond du deuxième prélèvement de 12 % à 15 %. Cette modification a représenté un coût supplémentaire de 10 M€ pour le département. La dynamique historique de ce dispositif témoigne d'une ponction croissante, le taux global étant passé de 12 % en 2011 à 22 % en 2024, équivalant à un quart du produit brut encaissé. En contrepartie, la collectivité n'est éligible à aucun des reversements opérés au sein de ce fonds.

Evolution du poids du prélèvement pour la péréquation DMTO



2.3.2- les transferts de compétences :

Les compensations versées pour le financement des transferts de compétences demeurent fixes et s'élèvent annuellement à 18,4 M€ dont 11,3 M€ comptabilisés en chapitre 014 et 7,1 M€ en chapitre 65.

2.3.3 - les autres reversements :

Les autres versements (0,7 M€) incluent notamment le reversement de taxe d'aménagement au CAUE (0,5 M€), en baisse de 1 M€ par rapport à 2024.

2.4 - les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante, hors social (159,9 M€)

Ce périmètre regroupe les achats de biens, services et travaux ainsi que les subventions et autres interventions directes de la collectivité, hors social.

2.4.1- Les dépenses du chapitre 011, hors champ social

Les dépenses relatives aux achats et charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à **57,9 M€**, contre 59,4 M€ en 2024, en baisse de 2,5 %.

Ce recul de 1,5 M€ correspond au solde des différents mouvements à la hausse et à la baisse constatés sur la gestion courante des services :

- les réductions concernent l'entretien des bâtiments (- 1,2 M€), les achats relevant de la culture, du sport et de l'environnement (- 0,5 M€), les frais de déplacements (- 0,2 M€) ainsi que le financement de la SPL ID83 (- 0,2 M€).
- les augmentations portent sur l'équipement du personnel (+ 0,4 M€), l'entretien des routes (+ 0,1 M€) et diverses dépenses de fonctionnement (+ 0,1 M€).

2.4.2- Les dépenses du chapitre 65, hors champ social

Les subventions et autres interventions directes de la collectivité (chapitre 065) s'élèvent à **101,4 M€**, contre 100,9 M€ en 2024, soit une progression contenue de 0,6 %.

Cette légère hausse de 0,5 M€ correspond au solde des différents mouvements à la hausse et à la baisse constatés sur la gestion courante :

- les diminutions portent sur les subventions pour la culture, le sport, le tourisme, l'environnement, l'habitat et l'Europe (- 1,5 M€), les frais de gardiennage (- 0,6 M€), l'aide à la restauration (- 0,2 M€).
- les hausses ont porté sur les dépenses du GIP du Grand prix de formule 1 (+ 1,7 M€), le soutien aux territoires via le dispositif Var ingénierie (+ 0,6 M€), la subvention d'équilibre du laboratoire départemental (+ 0,1 M€) et des ajustements concernant diverses dépenses (+ 0,4 M€).

Au sein de cette même enveloppe, la contribution allouée au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) reste stable à 59 M€.

2.4.3- Les dépenses des autres chapitres (016, 017 et 6586), hors champ social

Les dépenses résiduelles imputées sur les chapitres 016, 017 et 6586, en excluant le périmètre social, s'établissent à **0,6 M€** (contre 0,1 M€ lors de l'exercice précédent) et concernent pour l'essentiel l'enregistrement comptable des admissions en non-valeur.

2.5 - les charges financières et exceptionnelles (8,6 M€)

Les charges financières poursuivent leur repli pour s'établir à **8,4 M€** (contre 9,7 M€ en 2024), actant une diminution de 1,3 M€.

Cette contraction de près de 35 % depuis deux ans est le résultat direct de la politique volontariste de désendettement menée lors des exercices précédents.

Les charges exceptionnelles, **0,2 M€** contre 0,9 M€ en 2024 accompagnent cette tendance à la baisse (- 0,7 M€).

2.6 - les dotations aux provisions (3,9 M€)

Les dotations aux provisions s'élèvent à **3,9 M€** (contre 30,8 M€ en 2024), représentant une diminution mécanique de 26,9 M€.

Elles ont vocation à couvrir prioritairement des risques contentieux identifiés.

3- L'épargne brute : un taux qui se redresse à + 15 % grâce aux DMTO et à la reprise de la provision contracyclique.

À la clôture de l'exercice, l'épargne brute s'établit à 227,9 M€ (contre 139,3 M€ en 2024), actant une progression de 88,6 M€. Cette évolution résulte mécaniquement du croisement entre l'augmentation globale des recettes de fonctionnement (+ 87,6 M€) et la baisse des dépenses de fonctionnement (- 1 M€). Le taux d'épargne brute se redresse ainsi pour atteindre 15 %, contre 10 % lors de l'exercice précédent.

Il convient néanmoins d'analyser ce résultat avec prudence, car ce volume intègre une recette issue d'une épargne de précaution antérieure, matérialisée par la reprise de la provision contracyclique des DMTO à hauteur de 52,1 M€.

En neutralisant ces écritures comptables, l'épargne brute hors provision, indicateur plus représentatif de la réalité de la gestion, se chiffre à 175,8 M€ (contre 97,8 M€ en 2024), soit une progression réelle de 77,9 M€. Cet écart illustre la véritable dynamique de l'exercice, combinant une augmentation des recettes réelles de fonctionnement (+ 106,9 M€) qui permet d'absorber l'augmentation structurelle des dépenses de fonctionnement (+ 29 M€).

B- La section d'investissement : des recettes atones mais un taux de réalisation élevé des dépenses d'équipement

1 - Des recettes d'investissement (hors dettes), en légère hausse

Les recettes réelles d'investissement, hors recours à l'emprunt, s'établissent à **26,7 M€** pour l'exercice 2025. Cette légère progression s'articule autour de deux dynamiques distinctes :

D'une part, l'encaissement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) s'élève à 12,9 M€ (contre 12,1 M€ en 2024). Cette recette traduit mécaniquement le maintien d'un niveau d'investissement soutenu de la part de la collectivité lors des exercices précédents.

D'autre part, les autres dotations et subventions d'équipement s'établissent à 13 M€ (contre 10,3 M€ l'année précédente). Cette hausse significative de près de 3 M€ illustre la démarche volontariste d'optimisation menée par les services : face à l'atonie structurelle des recettes propres d'investissement, la recherche accrue de cofinancements extérieurs a permis de consolider les capacités d'intervention du département.

2- Un taux de réalisation des dépenses d'investissement (hors dette) exceptionnel : 93,5 %

Les dépenses d'équipement s'établissent à 179,4 M€ en 2025 (contre 163,7 M€ en 2024), actant une progression de 15,7 M€ (+ 9,6 %).

Le taux de réalisation de ces dépenses s'avère particulièrement satisfaisant, atteignant 93,5 %.

Ces investissements se répartissent au sein des neuf domaines d'intervention définis par le plan pluriannuel 2021-2027, dont l'enveloppe globale est chiffrée à un milliard d'euros sur la période.

2.1 - le domaine social (12,7 M€)

L'investissement réalisé s'élève à 12,7 M€.

Cette enveloppe a permis de financer l'acquisition en VEFA et l'aménagement du pôle médico-social (PMS) de Brignoles à hauteur de 5,5 M€ et les subventions pour les maisons d'enfants à caractère social (MECS) qui s'établissent à 1,2 M€

Elle intègre également les travaux et subventions dédiés aux établissements d'accueil pour personnes âgées et en situation de handicap (2,6 M€), les chantiers de construction et d'aménagement du centre départemental de l'enfance (1,4 M€), ainsi que le financement du logement et de l'habitat via le SAH (1,3 M€).

Le solde de 0,7 M€ regroupe les autres dépenses d'équipement du secteur.

2.2 - les routes et réseaux (40,9 M€)

Les investissements routiers s'établissent à 40,9 M€.

Ce montant se concentre massivement sur les travaux d'aménagement du réseau routier pour 38,3 M€ et sur les études préalables (1,6 M€).

Les 1 M€ restants ont financé la réhabilitation et la reconstruction des centres techniques territoriaux.

2.3 - la culture (1,1 M€)

L'effort d'équipement s'élève à 1,1 M€.

Il a prioritairement ciblé les actions culturelles et le développement de la collection départementale (0,4 M€), l'aménagement des archives départementales (0,2 M€) et les travaux du couvent royal de Saint-Maximin (0,2 M€).

Les autres dépenses et subventions d'équipement représentent 0,3 M€.

2.4 - le tourisme (4 M€)

La politique d'investissement touristique a été très largement consacrée aux travaux d'aménagement du réseau cyclable, qui concentrent 3,4 M€.

Le versement de subventions pour l'équipement touristique s'élève à 0,5 M€ et les autres opérations, incluant l'aménagement des routes varoises de la liberté, représentent 0,1 M€.

2.5 - les collèges (35 M€)

L'investissement s'établit à 35 M€.

Ce volume a permis de financer un vaste plan de rénovation énergétique, fonctionnelle et d'aménagement des bâtiments scolaires (29,6 M€).

Par ailleurs, 2,9 M€ ont été consacrés au déploiement du numérique éducatif et 1,8 M€ à l'acquisition de mobilier et d'équipements de restauration.

Les autres dépenses s'élèvent à 0,7 M€.

2.6 - le sport et la jeunesse (4,1 M€)

Le financement des infrastructures sportives a bénéficié de 4,1 M€ de crédits. Ces montants ont permis

de réaliser les travaux du gymnase Les Arcs 2.0 (2,7 M€) et du gymnase du Luc (1,2 M€).

Les 0,2 M€ restants correspondent aux autres subventions et dépenses d'études.

2.7 - l'environnement (6,5 M€)

Ce budget a financé d'importants aménagements, au premier rang desquels figurent les travaux d'aménagement des espaces naturels sensibles (2,1 M€), les campagnes de débroussaillage (2,0 M€) et le soutien aux actions de protection de la forêt contre les incendies (1,0 M€).

S'y ajoute la restauration écologique des seuils départementaux pour 0,6 M€.

Le reliquat de 0,8 M€ finance diverses dépenses environnementales.

2.8 - le territoire (54,6 M€)

Premier poste d'investissement de la collectivité, ce domaine totalise 54,6 M€.

L'essentiel de cette enveloppe se concrétise par le versement de l'aide aux communes en investissement (47,8 M€) et par la subvention d'équipement allouée au service départemental d'incendie et de secours (3,0 M€).

Le soutien à l'habitat des bailleurs sociaux s'établit à 0,9 M€ et l'aide à l'enseignement supérieur à 0,6 M€.

Les autres participations (aménagement numérique, aménagement ferroviaire, gendarmeries) s'élèvent à 2,3 M€.

2.9 - l'administration (20,5 M€)

Les équipements nécessaires au fonctionnement de l'institution ont mobilisé 20,5 M€.

Ce montant se décompose entre l'acquisition de véhicules et matériels pour les flottes techniques et blanches (7,8 M€), les chantiers de rénovation et de sécurisation des bâtiments administratifs (7,4 M€), ainsi que les investissements en matière d'administration et d'innovation numériques (3,8 M€). diverses autres dépenses clôturent ce chapitre pour 1,5 M€.

3 – Un remboursement de la dette en légère hausse à 37.9 M€

En 2025, le remboursement de la dette s'établit à 37,9 M€, portant l'encours à 239,6 M€ en fin d'année et le ratio d'endettement à moins de 2 ans.

C- les équilibres

En 2025, l'exécution du budget principal permet de dégager un résultat net positif s'élevant à 37,4 M€.

Sur le plan comptable, ce solde favorable résulte de l'agrégation de l'épargne brute (227,9 M€) et des recettes d'investissement (26,7 M€), montants desquels sont déduites les dépenses d'équipement réalisées (179,4 M€) ainsi que le remboursement net de la dette (37,9 M€).

Toutefois, la lecture de ce bénéfice doit être nuancée. Ce résultat s'avère en effet massivement porté par une écriture exceptionnelle, correspondant à la reprise d'une provision antérieure chiffrée à 52,1 M€. En neutralisant cette recette de précaution pour n'observer que la stricte réalité de la gestion courante, l'exercice révèle un résultat structurel déficitaire de 14,8 M€.

Après intégration des résultats antérieurs reportés (qui s'élevaient à 94,7 M€), l'excédent cumulé du budget principal s'établit à 132,1 M€. Enfin, la consolidation de ce résultat avec les excédents cumulés issus de l'ensemble des budgets annexes porte le résultat net consolidé, tous budgets confondus, à 139,7 M€.

Pour conclure, l'exécution du compte administratif 2025 illustre de manière pragmatique la résilience financière de la collectivité. Si l'exercice se clôture sur un résultat comptable positif, soutenu par la mobilisation stratégique des provisions antérieures (DMTO), la réalité structurelle témoigne d'une tension persistante sur les grands équilibres.

Cette exécution met en exergue le poids prépondérant des dépenses sociales imposées. Malgré une gestion interne particulièrement rigoureuse et des mesures d'efficience ayant permis de contracter les dépenses pilotables, ces efforts d'optimisation se retrouvent mécaniquement absorbés par la dynamique haussière et incompressible de la solidarité humaine (protection de l'enfance, handicap, grand âge), dont le reste à charge non compensé par l'état continue de s'alourdir.

Parallèlement, le maintien d'un niveau d'investissement ambitieux au service de l'aménagement du territoire, réalisé sans recourir à un nouvel emprunt tout en poursuivant la politique de désendettement, a exigé une forte mobilisation de la trésorerie et des réserves accumulées.

Si cet exercice permet d'endiguer la dégradation financière constatée lors des deux années précédentes, l'érosion progressive des marges de manœuvre rend le recours à l'emprunt inéluctable à moyen terme.

Cette trajectoire contrainte impose de maintenir, pour les exercices à venir, une vigilance budgétaire accrue afin de garantir la soutenabilité financière de l'institution.

Les résultats consolidés qui apparaissent à la clôture de l'exercice sont décrits dans le tableau ci-après (opérations réelles et d'ordre) :

	Dépenses 2025	Recettes 2025	Reprise des résultats antérieurs 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Budget Principal					
Investissement	229 289 937,94 €	201 604 553,97 €	-73 592 218,00 €	-27 685 383,97 €	-101 277 601,97 €
Fonctionnement	1 396 499 515,46 €	1 535 139 721,38 €	94 736 918,07 €	138 640 205,92 €	233 377 123,99 €
TOTAL	1 625 789 453,40 €	1 736 744 275,35 €	21 144 700,07 €	110 954 821,95 €	132 099 522,02 €
Budgets annexes					
Centre Départemental de l'Enfance					
Investissement	366 030,64 €	1 026 698,96 €	4 843 465,53 €	660 668,32 €	5 504 133,85 €
Fonctionnement	26 738 426,23 €	27 384 280,98 €	503 940,06 €	645 854,75 €	1 149 307,31 €
Laboratoire d'analyses et d'ingénierie					
Investissement	222 609,47 €	179 569,07 €	370 614,87 €	-43 040,40 €	327 574,47 €
Fonctionnement	3 753 547,09 €	4 245 553,08 €	164 585,87 €	492 005,99 €	656 591,86 €
TOTAL DES Budgets annexes	31 080 613,43 €	32 836 102,09 €	5 882 606,33 €	1 755 488,66 €	7 637 607,49 €
Consolidation					
Investissement	229 878 578,05 €	202 810 822,00 €	-68 378 137,60 €	-27 067 756,05 €	-95 445 893,65 €
Fonctionnement	1 426 991 488,78 €	1 566 769 555,44 €	95 405 444,00 €	139 778 066,66 €	235 183 023,16 €
Total	1 656 870 066,83 €	1 769 580 377,44 €	27 027 306,40 €	112 710 310,61 €	139 737 129,51 €

Avis de la commission finances et ressources humaines du 23 mars 2026

En conclusion, il est proposé :

d'adopter le compte administratif du budget principal, joint en annexe, pour l'exercice 2025 dont la présentation donne les résultats suivants :

- dépenses totales : 1 625 789 453,40 euros,
- recettes totales : 1 736 744 275,35 euros.

Compte-tenu de la reprise des résultats antérieurs, l'excédent net de clôture est de 132 099 522,02 euros.